

DÉPARTEMENT  
DES SCIENCES  
DRÔME-ARDÈCHE

TAXE  
D'APPRENTISSAGE  
2023





**DSDA**

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DRÔME-ARDÈCHE Université Grenoble Alpes

# Les formations du Département des Sciences Drôme Ardèche

Le Département des Sciences Drôme-Ardèche propose :

- **deux premières années dans les domaines scientifiques et technologiques suivants :**

- Biologie
- Chimie
- Physique
- Mécanique
- Informatique
- Mathématiques
- Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

- **Licence 3 :**

- Licence Pluridisciplinaire Scientifique
- Licence Education et Motricité

- **Formations Professionnelles :**

- une Licence Professionnelle Nutrition et Innovation en Produits Agro-alimentaires et Santé (NIPAS)
- une Licence Professionnelle Gestion et Développement des Organisations, des Services Sportifs et de Loisirs (GDOSSL)
- un DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques Sportives ou Culturelles Parcours Football



# Pourquoi nous verser de la taxe d'apprentissage ?

Votre taxe d'apprentissage nous est indispensable au maintien de conditions d'enseignements optimales pour nos étudiants.

La taxe d'apprentissage est pour vous, **entrepreneurs, gérants ou responsables de société**, une opportunité de choisir librement l'affectation d'un impôt.

Le versement de la taxe d'apprentissage est un soutien précieux pour garantir des formations de qualité qui nécessitent des investissements coûteux et pour donner de la visibilité à nos projets de développement.

Investissez dans la formation des talents valentinois de demain.

**Soutenez le DSDA !**



Quelques exemples d'investissements :

Des plateformes expérimentales



Des outils numériques



De l'innovation pédagogique

# Nouveauté

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2023 !

En 2023, vous affectez votre Solde de la taxe d'apprentissage aux établissements de votre choix via la plateforme [SOLTéA](#), développée par la Caisses Dépôts et Consignations (CDC).

- Munissez-vous de vos identifiants, via [Net-Entreprise](#), pour accéder à la plateforme [SOLTéA](#)
- Choisissez d'attribuer tout ou partie de votre solde TA au DSDA-Département Sciences Drôme Ardèche composante où sont physiquement les étudiants (**UAI : 0261372A**) à partir du 25 mai.
- Répartissez le montant de votre solde TA en pourcentage
- Informez-nous pour ne pas être relancé



CONTACTS

Olivier CHALENDARD  
Directeur administratif  
[Olivier.chalendard@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:Olivier.chalendard@univ-grenoble-alpes.fr)  
07 64 56 60 40

Sophie COLLOMBET  
Chargée relation entreprises  
[Sophie.collombet@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:Sophie.collombet@univ-grenoble-alpes.fr)  
04 38 38 84 53

**Votre soutien est un atout pour la  
réussite de tous!**